

Webinaire "Ouvrons grand" - Elargir l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes accompagnées par les établissements et services médico-sociaux en Alsace (27 janvier 2022)

Durée : 1 jour(s) (3,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

PUBLIC :

PREREQUIS :

CONTEXTE :

L'accès à la santé et plus spécifiquement l'accès aux soins bucco-dentaires pour la population des personnes âgées et des personnes en situation de handicap accueillies dans les ESMS se pose depuis plusieurs années comme un enjeu de santé public majeur. D'après une étude de l'Institut de veille sanitaire de mars 2013, la vie en institution réduirait le recours au chirurgien-dentiste de près de 25% par rapport à la vie à domicile. Les personnes qui entrent en établissement se trouvent fragilisées par les multiples pathologies liées à leur grand âge et/ou à leur handicap et souffrent d'un état bucco-dentaire souvent dégradé du fait de l'absence ou de l'irrégularité des soins.

Dans un rapport adressé au ministère des Affaires Sociales et de la Santé en avril 2013, Pascal JACOB, souligne les difficultés des personnes en situation de handicap à accéder aux soins, et notamment aux soins courants et aux soins bucco-dentaires en particulier. Il évoque des raisons liées au cloisonnement des secteurs hospitalier, ville et médico-social, mais également un déficit de formation des médecins de ville et des chirurgiens-dentistes aux spécificités de la prise en charge des patients handicapés. La Charte Romain JACOB devient une référence pour les acteurs des secteurs sanitaires et médico-social afin de favoriser la fluidité des parcours de santé pour les personnes vulnérables.

L'enquête Handifaction qui permet par un bilan statistique de déterminer l'évolution des données relatives à l'accès aux soins des personnes handicapées et à la signature de la charte Romain JACOB, indique que les personnes accompagnées par les établissements médico-sociaux disposent ces dernières années d'un meilleur accès aux soins, notamment du fait de la mise en place de la télémédecine. Toutefois la question des soins dentaires fait encore souvent l'objet de renoncement aux soins¹ du fait du coût du reste à charge mais aussi de la difficulté à trouver un chirurgien-dentiste traitant hors des services hospitaliers.

La santé bucco-dentaire constitue un des éléments déterminants de la santé globale, au sens de la santé somatique et plus largement de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Dès lors, la Haute Autorité de Santé insiste dans plusieurs de ses recommandations de bonnes pratiques sur le lien entre la qualité de vie et la santé somatique des personnes accueillies dans les établissements.² La bouche est à la fois une zone physiologique sensible (intensité des phénomènes douloureux, affaiblissement global du système immunitaire en cas d'infection), mais aussi et surtout le siège du sourire (impacts en termes d'estime de soi et de relations sociales) et le moyen essentiel de s'alimenter (plaisir social et gustatif du repas, mais également risque de dénutrition). En lien avec la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, les Agences Régionales de Santé (ARS) inscrivent la question de la pleine citoyenneté des personnes en ESMS et de l'égal accès à tous à la santé et à la qualité des soins, dans le cadre des Projets Régionaux de Santé. Cette priorité figure dans les objectifs du Schéma Régional de santé (SRS) 2018-2023 et du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 de l'ARS Grand Est. La santé orale du fait de ses impacts sur la santé somatique et la santé sociale des personnes accueillies en ESMS a été identifiée comme l'un des chantiers majeurs de l'ARS Grand Est sur le territoire. Or, les données d'une enquête menée en 2019 auprès des ESMS du Bas-Rhin et du Haut-Rhin corroborent les constats alarmants de l'enquête Handifaction et des études menées précédemment, quant à la difficulté pour les personnes en ESMS d'accéder au soin et à la prévention bucco-dentaire.



Afin d'améliorer la santé bucco-dentaire des personnes accueillies sur le territoire alsacien, l'ARS souhaite organiser une soirée de visioconférence afin de réunir l'ensemble des protagonistes concernés autour de cette thématique et poser les bases d'un plan d'action. Elle a sollicité le CREAI Grand Est pour l'organisation et l'animation de cette visioconférence.

Le Creai Grand Est, engagé depuis plusieurs années dans différentes actions en faveur de l'accès aux soins des personnes vulnérables et fort de son expérience dans l'organisation de travaux et de journées d'études relatifs à cette problématique, souhaite répondre favorablement à cette demande de prestation.

PROGRAMME :

MODALITES PEDAGOGIQUES :

MODALITES D'EVALUATION :

MODALITES D'INSCRIPTION :

Variable non renseignée

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contributeurs au CREAI : 1160€ par jour

Non-contributeurs au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est - Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51